

pinceau de crin la semelle des souliers et le tour de l'empeigne qui tient à celle-ci, seulement à la hauteur d'un à un ½ pouce. On répète cette opération jusqu'à trois fois, en exposant chaque fois les souliers aux rayons du soleil dans les mois de l'année où ils sont les plus chauds, et ayant soin de les retourner pour qu'ils soient frappés également de la chaleur, et que la préparation dont on se sert puisse pénétrer dans les pores du cuir; l'hiver, on les place avec précaution près du feu et à distance convenable. Lorsque cette préparation reste à la surface dans un état luisant, c'est signe que le cuir est suffisamment imbibé. On peut alors se servir des bottes ou des souliers. Si l'on destinait les bottes à marcher dans l'eau, il faudrait frotter, avec la préparation dont nous venons de parler, non-seulement la semelle et l'empeigne, mais aussi la tige. Alors elles seraient entièrement imperméables à l'eau. Mais il suffit, pour l'usage ordinaire, de procéder ainsi que nous l'avons expliqué, car la transpiration des pieds s'évaporant par la partie supérieure de l'empeigne ne les entretient pas dans une chaleur et une humidité désagréable et malsaine.

Conservation des viandes par la saie.

Prenez une pinte de saie provenant de la combustion du bois. Versez dessus deux pots d'eau bouillante, laissez reposer et décantez. Faites tremper pendant quelques heures, dans cette solution, la viande que vous voulez conserver: elle acquiert une saveur analogue à celle de la viande fumée, et peut se conserver un grand laps de temps.



NAVIGATION DE LA RIVIERE TRENT.

Canaux de Fenelon Falls, Rapides Buckhorn et Burleigh.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la navigation de la rivière Trent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mercredi le *cinquième jour de juillet prochain*, pour la construction de deux écluses d'ascension, piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls; aussi pour la construction d'une écluse aux Rapides Buckhorn, et pour la construction de trois écluses, une digue et piliers de pont aux Chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément.

On pourra voir à ce bureau des cartes de différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après *mercredi, le vingtième jour de juin prochain*; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission. Semblable renseignement au sujet des travaux à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là; et quant à ceux de Buckhorn et on pourra obtenir ces renseignements au bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, comme suit:—

Pour les travaux de Fenelon Falls.....	\$1,000
do Rapides Buckhorn.....	500
do Chutes Burleigh.....	1,500

Et que ces diverses sommes seront confisquées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.
1er juin 1882.



CANAL MURRAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Murray," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, *MARDI le vingt-septième jour de juin prochain*, pour la formation d'un canal devant relier les eaux supérieures de la Baie de Quinté avec le Havre de Presqu'île, sur le lac Ontario.

On pourra voir à ce bureau et à Brighton, une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après *JEUDI huitième jour de juin prochain*; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$3,000; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 Mai 1882.

1er juin 1882.



CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, *MARDI le onzième jour de juillet prochain*, pour certains changements à faire à l'Ecluse No. 2 sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse.

On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après *MARDI le vingt-septième jour de juin prochain*; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.

1er juin 1882.